

PASSONS À L'ACTION !

Sur le territoire de la Communauté de Communes, les actions prioritaires sont la préservation des milieux herbeux (pelouses*, prairies, friches, buissons) et des secteurs non ou peu exploités.

Vous avez un projet pour la biodiversité ou pouvant l'impacter ? Contactez l'animateur Natura 2000 03.73.84.01.20 - 07.77.61.33.53

SAUVEGARDER LES HERBAGES

Les pelouses*, les prairies et les friches sont des milieux très importants sur la commune de Marey-lès-Fussey, devenues très rares. Le vallon du Lieu-Dieu, par exemple, comporte encore un petit bocage*, parcouru par un ruisseau, mais fortement menacé par l'agriculture céréalière. Il est primordial de préserver toutes les pelouses et les prairies identifiées sur le territoire, y compris celles de toutes petites tailles, et de mettre en place ou maintenir une gestion par la fauche ou le pâturage des plus grandes unités.

GARDONS NOS VIEUX ARBRES ET PRÉSERVONS LES LISIÈRES

Au regard de la surface de forêts, il est important de mettre en place des îlots de « vieillissement ». Le maintien d'arbres de gros diamètre, abritant de nombreuses cavités, fissures ou blessures - depuis leur base jusqu'aux plus grosses branches de la canopée - est essentiel pour beaucoup d'insectes et d'oiseaux. Des îlots de vieillissement de quelques hectares favoriseront une forêt plus proche de son état naturel. Les coupes forestières de petite superficie et un entretien léger des sentiers sont nécessaires au maintien des lisières forestières et des petites pelouses riches en biodiversité, tout en respectant les dates d'intervention, hors saison de reproduction de la faune.

REDONNER VIE À LA RIVIÈRE

Le ruisseau du Lieu-Dieu a été peu à peu canalisé au fil des siècles. La restauration de son lit permettrait de lui redonner un espace de liberté, en installant par exemple des banquettes enherbées, recréant ainsi des méandres et assurant le soutien du débit en période estivale. Restaurer une forêt riveraine, en plantant arbres et arbustes (saules par exemple), protéger les roselières, végétaliser les berges seront des actions favorables à la biodiversité et à la ressource en eau.

AVIS DE RECHERCHE

Le Petit-duc scops est un des plus petits rapaces nocturnes, de la taille d'un merle. Migrateur en Afrique, il revient au mois d'avril et son chant flûté, répété toutes les deux à trois secondes, est alors facile à repérer même dans les villages. Recherchons-le dans l'Arrière-Côte et le Val de Vergy !



Pour transmettre des données ou les consulter : ccgevreynuits-obs.fr

© Bonus_Cibiel



MAREY-LES-FUSSEY

Plan Local de Biodiversité

© Pierre Juillard

Un relief assez marqué, un paysage en grande partie agricole et assez diversifié, des versants forestiers et un vallon prairial



© Daniel Sirugue

Des prairies qui deviennent rare

Au bord du ruisseau du Lieu-Dieu, les prairies de Marey-lès-Fussey forment un ensemble de parcelles pâturées par des bovins. Devenues très rares dans l'Arrière-Côte, ces prairies de fond de vallon présentent une végétation typique de graminées et d'autres plantes aux floraisons colorées. Quand le piétinement par le bétail devient trop intense, le sol s'enrichit et la végétation se modifie fortement, ne comportant plus que des plantes banales.

POUR ALLER PLUS LOIN DES MILIEUX ET DES ESPÈCES REMARQUABLES À PRÉSERVER

Forêts fraîches à Primevère	Prairies de fauche	Champs avec plantes messicoles*
Forêts de chênes des plateaux	Pelouses sèches	
Forêts de hêtres des plateaux	Lisières sèches des forêts sur calcaire	
Lisières forestières humides		



Lisières sèches des forêts sur calcaire © Pierre Juillard

MILIEU	GRUPE D'ESPÈCES	NOM	LISTE ROUGE RÉGIONALE*	DERNIÈRE OBSERVATION
MILIEUX HERBACÉS		Dectique verrucivore / Decticus verrucivorus (Linnaeus, 1758)	En danger	2018

LEXIQUE

Bocage : Paysage agricole dominé par des prairies entrecoupées de haies et d'arbres isolés
Karst : Relief formé par les eaux qui coulent en souterrain, traversent et creusent les couches géologiques calcaires
Liste rouge : Liste qui définit l'état de santé d'une espèce animale ou végétale et le risque de disparition d'un territoire
Messicole : Plante vivant uniquement dans les champs cultivés, et dépendantes de certaines pratiques agricoles
Pelouse : Désigne ici un type de végétation herbeuse sur des sols calcaires secs, généralement maintenue grâce au pâturage
Réseau hydrographique : Ensemble des cours d'eau et des étendues d'eau (mares, étangs)

À RETENIR !

➔ **Les prairies bocagères*** un important témoin de l'élevage. Elles ont fortement régressé depuis le XX^e siècle et sont aujourd'hui menacées.

➔ **La forêt** des massifs forestiers morcelés, réservoir de biodiversité, assurant la protection de la qualité de l'eau, des plantes remarquables liées aux lisières

La commune fait partie du réseau Natura 2000.

La sauterelle à sabre

Le Dectique verrucivore est une grande sauterelle pouvant atteindre plus de 4 cm de longueur. On la rencontre dans les pelouses* et les prairies bien conservées, où elle se nourrit d'autres insectes. Active la journée, vous n'entendrez son chant saccadé qu'en plein soleil. Espèce des montagnes et menacée de disparition dans le Nord de la France, elle est rare en Bourgogne. Sur le territoire, elle est localisée dans les reliefs calcaires.



© Gilles San Martin

Entre ombre et lumière



© Pierre Juillard

Le Trèfle alpestre est une plante des lisières des forêts sèches de chênes et de charmes. Très rare en Bourgogne, vous ne pourrez la trouver qu'en Côte d'Or. Sur le territoire, vous pouvez l'observer au bord des chemins et dans les clairières des forêts rabougries de la Côte et de l'Arrière-Côte, en compagnie d'autres plantes rares et de papillons protégés comme la Bacchante.

LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES S'ENGAGE !

La Stratégie Intercommunale d'Engagements pour la Nature (SILENE) a pour objectif la prise en compte de la biodiversité sur le territoire de la Communauté de Communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges et des 55 communes la composant. Ce travail continue à l'élaboration des documents de planification et à l'intégration de la biodiversité dans tout projet. Pour toutes questions, ou pour obtenir les données précises de localisation des espèces et des milieux remarquables, vous pouvez nous contacter :

Communauté de Communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges
 Direction de la Biodiversité et du Développement Durable
 3 rue Jean Moulin - BP 40029 - 21701 Nuits-Saint-Georges Cedex
 Tél : 07.77.61.67.69 - 03.80.51.01.70 - jean-christophe.weidmann@ccgevreynuits.com



Document réalisé par la Direction de la Biodiversité et du Développement Durable de la Communauté de Communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges, avec la participation du Conservatoire Botanique National du Bassin Parisien, de la Société d'Histoire Naturelle d'Autun, du Conservatoire des Espaces Naturels de Bourgogne, de l'Association Pirochette Cacaohalte, de la Ligue pour la protection des Oiseaux de Côte-d'Or et de Saône-et-Loire et de Bourgogne Nature. conception graphique : David Giraudon - Impression : Commpress

LES SITES REMARQUABLES DE MAREY-LES-FUSSEY

La commune de Marey-lès-Fussey, d'une superficie de 394 ha, s'étend dans l'Arrière-Côte de Nuits, de part et d'autre d'un vallon parcouru par le ruisseau du Lieu-Dieu.

Toute la partie ouest est couverte par le vignoble et les champs cultivés, au centre duquel se trouve le village, avec, autour des habitations, un ensemble de prairies et de friches. Le réseau hydrographique* est ici typiquement karstique*, c'est-à-dire, qu'il coule en profondeur dans les couches géologiques et aucun cours d'eau permanent n'est présent en surface.

A l'Est s'étendent les forêts, couvrant notamment les pentes du Bois de Montissard, large plateau forestier contigu à Villers-la-Faye, Chaux et Meuilley. Elles sont garantes de la protection de la qualité de l'eau.

Dans le fond de vallon, se trouve l'ancienne ferme du Lieu-Dieu et la source du ruisseau du même nom, qui s'écoule en direction de la vallée du Meuzin plus au nord. Il est bordé de prairies bocagères* puis de champs cultivés.

3 sites remarquables ont été identifiés sur le territoire de Marey-lès-Fussey. Ils regroupent les secteurs les plus importants de la commune, depuis les prairies du vallon du Lieu-Dieu jusqu'au massif forestier du Bois du Fourneau. Répartis surtout à l'Est du territoire communal, ils rendent compte de la richesse de son patrimoine naturel. Entre ces sites, les bandes herbeuses (haies, bords de routes, de champs et de vignes), les boisements isolés et les friches sont très importants pour les cycles de vie des espèces.

- Cours d'eau
- Cultures
- Forêts
- Friches
- Haies et broussailles
- Plantations de conifères
- Prairies
- Vignes
- Village



© Pierre Juillard

PRAIRIES DU VALLON DU LIEU-DIEU PARTIE AVALE

Des prairies qui deviennent rares

Cet ensemble de prairies s'étend sur les pentes de la Montagne de Montissard. Sillonées d'un petit réseau de haies, elles abritent des plantes typiques des prairies entretenues par fauche, comme par exemple la Knautie des champs, une espèce dont le nectar nourrit de nombreux insectes.



© Andros Regre

AUX ABORDS DU VILLAGE

Autour et au sein du village, la mosaïque de milieux formée de friches, de petites prairies pâturées, de haies, de jardins et de vergers assure un rôle de protection des habitations par rapport aux vignes et cultures environnantes. Le Chardonnet élégant est un oiseau que vous pourrez observer dans le village (photo).



© Steve Garvie

PRAIRIES DU VALLON DU LIEU-DIEU PARTIE AMONT

Niché dans le vallon

Près de l'ancienne abbaye du Lieu-Dieu, ce petit ensemble de prairies bocagères* pâturées occupe le fond d'un vallon parcouru par un ruisseau. Le pâturage, s'il n'est pas trop intensif, permet le maintien d'une végétation variée. Sur les pentes forestières, vous pourrez entendre le Pouillot siffleur, un oiseau typique des vieilles forêts au sous-bois clair.

MASSIF FORESTIER DE MONTISSARD, DU BOIS POINROT, DU BOIS DU FOURNEAU ET DU BOIS DE FAYE

Un vaste massif forestier à préserver

La grande forêt de Montissard s'étend sur 4 communes de l'Arrière-Côte (Meuilley, Chaux, Villers-la-Faye et Marey-lès-Fussey). Forêt typique de l'Arrière-Côte, elle est dominée par les hêtres, les chênes et les charmes. Ses lisières sont riches en plantes rares, comme le Trèfle alpestre.



© Pierre Juillard

UN RESEAU DE MILIEUX NATURELS

La commune de Magny-lès-Villers est localisée à la limite entre la Côte calcaire et les plateaux de l'Arrière-Côte. Le vaste karst* des plateaux calcaires constitue une des principales réserves d'eau du territoire, et quelques niveaux de sources importants sont présents dans la Combe Tombereau et la Combe de Vry. Les milieux naturels associés à ce rare chevelu hydrographique (lisières, friches et boisements humides) sont à préserver ou à restaurer. La commune comporte un plateau forestier assez accidenté, réservoir de biodiversité, entaillé par le bassin carrier. Le réseau des milieux herbacés avec ou sans ligneux (pelouses* et friches), qui suit le couloir des plateaux de la Côte est très important pour le déplacement des espèces animales et végétales. Les milieux herbacés ont considérablement régressé depuis le XX^e siècle. Il est primordial de les conserver, ou de les restaurer, car ils assurent le lien entre les grandes pelouses* de la Côte.